



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
de la sécurité sociale**

Paris, le 3 avril 2023

SD4/Bureau 4B

Affaire suivie par : Annaïg LE MOIGNE  
Tél. : 01 40 56 72 98  
Mèl. : annaig.le-moigne@sante.gouv.fr

Réf. : D-23-006275

Le directeur  
de la sécurité sociale

à

Madame Isabelle Bertin  
Directrice  
Union des caisses nationales  
de sécurité sociale

**Objet :** Agrément des protocoles d'accord du 10 mars 2023 relatifs au versement d'une indemnité de manquement de fonds au profit des directeurs comptables et financiers et des fondés de pouvoir des organismes du régime général

Vous m'avez transmis, aux fins d'agrément, en application des dispositions des articles L. 123-1 à L. 123-2-1 du code de la sécurité sociale, les textes que vous avez conclus avec les organisations syndicales le 10 mars 2023, à savoir :

- Le protocole d'accord relatif au versement d'une indemnité de manquement de fonds au profit des directeurs comptables et financiers et des fondés de pouvoir relevant de la convention collective nationale de travail du 18 septembre 2018 des agents de direction des organismes du régime général de Sécurité sociale ;
- Le protocole d'accord relatif au versement d'une indemnité de manquement de fonds au profit des fondés de pouvoir des directeurs comptables et financiers relevant de la convention collective nationale de travail du 8 février 1957 du personnel des organismes de sécurité sociale.

Je vous informe que ces protocoles d'accord recueillent mon agrément.

**Le Directeur de la Sécurité Sociale**

  
**Franck VON LENNEP**